



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 07 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le lundi sept décembre, à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Serge GROLLIER, Maire.

Etaient présents : M. Joël BARBE et Mmes Karine MOLLARD et Estelle GAILLARD-BIZOLLON, Adjoints ;  
Mmes Armanda COSTA DOS SANTOS, Alice GIRARD, Karolina MARTIN et MM. Rodolphe BOITEZ, Philippe GIRARD, M. Pascal GENTIL et Simon RICHARD, conseillers municipaux ;

Etaient absents : Néant.

Pouvoirs : Néant.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Karine MOLLARD a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Date de convocation : 01/12/2020 - Date d'affichage : 01/12/2020

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Présents : 11 - Votants : 11

M. le Maire ouvre la séance à 20h15.

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour un point concernant la prolongation de l'accompagnement des enfants dans le bus scolaire. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **1 – COMPTE RENDU DUS CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBRE 2020**

Le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 02 novembre 2020.

### **2 – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE – ACCOMPAGNEMENT BUS SCOLAIRE**

Il est nécessaire de recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique, grade de catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir l'accompagnement des enfants dans le bus scolaire, pour un période allant :

- du 01/01/2021 au 05/02/2021 inclus ;
- du 22/02/2021 au 09/04/2021 inclus,
- du 26/04/2021 au 11/05/2021 inclus ;
- du 17/05/2021 au 06/07/2021 inclus.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

### **3 – CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR EXTERNALISER L'ENTRETIEN DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire présente les devis de Franck RAVOIRE et LES JARDIN DU BUIS aux conseillers municipaux.

Le devis de 8 840 euros HT de l'entreprise « LES JARDINS DU BUIS », pour des prestations de taille, désherbage et tonte est retenu.

Le Conseil Municipal, après délibération, à 10 voix pour et 1 abstention :

- **APPROUVE** le devis des Jardins du Buis pour l'entretien des espaces verts communaux d'un montant de 8 840 euros HT ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis susvisé ;
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget 2021 de la commune.

Résultat du vote :

Abstention : GAILLARD-BIZOLLON Estelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA DELIBERATION

#### **4 - RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE- AGENT TECHNIQUE**

Monsieur le Maire propose le renouvellement de l'agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et jusqu'au 28 février 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

#### **5 – TARIFS 2021 APPLICABLES AUX USAGERS DES PORTS DU « CURTELET » ET DE LE « PISCICULTURE »**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs annuels votés en 2017 et maintenus en 2020 pour un emplacement dans les ports « Curtelet » et de la « Pisciculture » :

- Location annuelle au port du « Curtelet » : 120 euros
- Location annuelle au port de la « Pisciculture » : 120 euros
- Intervention de la Mairie pour évacuation d'une embarcation : 400 euros

Il est demandé au conseil municipal de voter une augmentation de 10 euros du tarif annuel de location d'un emplacement pour l'année 2020. Ainsi le tarif de location au port du Curtelet et au port de la « pisciculture » serait fixé à 130 euros et le tarif d'intervention de la mairie maintenu à 400 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

#### **6 – CLASSEMENT DES ARCHIVES HISTORIQUES - CDG73**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition d'intervention du Centre de Gestion de la Savoie pour le classement des archives historiques. La mission a été évaluée à 15 journées de travail effectif pour un montant de 3652 euros, tous frais compris. Cette intervention sera programmée en 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

### **7 – FIXATION DU MONTANT DE LA PART COMMUNALE DU PRIX DE L'EAU POUR 2021**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de fixer le montant perçu par la commune sur la facture d'eau des usagers pour couvrir les dépenses d'investissement nécessaires au bon fonctionnement du service de l'eau potable de la Commune.

La part communale du prix de l'eau est actuellement à 0.29€ HT/m<sup>3</sup>. Il est proposé au conseil municipal de l'augmenter de 0.03 euros/m<sup>3</sup>. La part communale du prix de l'eau serait ainsi fixée à 0.32€ HT /m<sup>3</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

### **8 – ETUDE DE FAISABILITE CONSTRUCTION CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE**

L'entreprise BATISAFE propose une étude de faisabilité pour la construction d'une cantine scolaire et garderie d'un montant de 4650 euros HT. Cette prestation comprend les études d'esquisse afin de connaître les différentes possibilités et contraintes liées au projet sur le terrain situé en face de l'école ainsi qu'une étude géotechnique de conception.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

### **9– MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE DEUX LOGEMENTS DANS LE BATIMENT DE LA POSTE**

L'entreprise BATISAFE propose un contrat de maîtrise d'œuvre d'un montant de 22 000 euros HT pour la mission de base et une mission complémentaire : Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier (OPC) d'un montant de 2 900 euros HT.

Ainsi la mission de base avec option du contrat de maîtrise d'œuvre d'aménagement de deux logements dans le bâtiment de la poste proposé par BATISAFE est d'un montant total de 24900 euros HT

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

### **10 – MARCHE DE PRESTATIONS FONCIERES – DUP DE L'EAU**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a contracté avec un bureau de prestations foncières dans le cadre de la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection sur les deux ressources communales du fait de l'importance des propriétaires identifiés. Notre prestataire foncier, la SARL FCA, à la lecture des fiches hypothécaires, a repéré 5 parcelles composées de lots de copropriété, un total de 115 lots de copropriété qui doivent être analysés comme des parcelles. Cela engendre un coût supplémentaire. FCA après avoir demandé l'avis de l'Agence Régionale de Santé propose deux solutions :

- Traiter les parcelles comme initialement prévu, ce qui engendre une plus-value d'un montant total de 6785 euros HT

- Réduire le coût communal en envoyant l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête en courrier simple et non en courrier recommandé comme initialement prévu. L'envoi d'un recommandé n'est pas obligatoire mais conseillé par l'ARS (risque contentieux). Ainsi la plus-value de l'opération ne serait que de 687.40 euros HT pour la commune.

Après débat le conseil municipal se positionne en faveur de la seconde proposition de l'entreprise FCA et valide l'envoi de courrier simples, soit une plus-value d'un montant de 687.40 € HT ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

### **11 – ADMISSION EN NON VALEUR SUR PERTES IRRECOUVRABLES**

Sur proposition de M. le Trésorier par courriel explicatif du 09 novembre 2020,

Il est demandé au conseil municipal de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

- n°68 de l'exercice 2015, (objet : Prestation périscolaire / montant : 7.25 €) ;
- n°411 de l'exercice 2017, (objet : Location garage/ montant : 50.48 €) ;
- n°34 de l'exercice 2018, (objet Location garage/ montant : 50.48 €)
- n°18 de l'exercice 2018, (objet : Location garage/ montant : 50.48 €) ;
- n°5 de l'exercice 2018, (objet Location garage/ montant : 50.48 €)

Le montant total de ces titres de recettes s'élève à 209.17 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **FIN DU RPI DU GUE DES PLANCHES** : Le CDEN se prononcera le 11 décembre 2020 sur la fin du RPI.
- **PAPI DU GUIERS** : Il est proposé aux membres du conseil municipal de participer au comité du programme d'actions et prévention des inondations du Guiers. Ce comité aura notamment en charge le suivi des actions, la mise au point d'une stratégie à long terme et devra émettre un avis sur les projets futurs. Aucun élu ne souhaite participer à ce comité.

La séance est levée à 22h30 et la date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 11 janvier 2020 à 20h00.

La secrétaire de séance,  
Mme Karine MOLLARD